

PRÉSERVER ET GÉRER LA RESSOURCE EN EAU

PRÉSERVER ET GÉRER LES MILIEUX NATURELS AQUATIQUES

GÉRER LES RISQUES MAJEURS

SAGE de la Haute-Somme

Commission Thématique Milieux aquatiques

Président : Monsieur Bernard DECROIX



Réunion du 4 mai 2012 à Péronne

1

Ordre du jour



- 1 Approbation du compte-rendu de la réunion de mai 2011
- 2 Synthèse des orientations
- 3 Présentation des mesures de gestion en fonction des scénarios tendanciels
- 4 Questions diverses/Perspectives

2

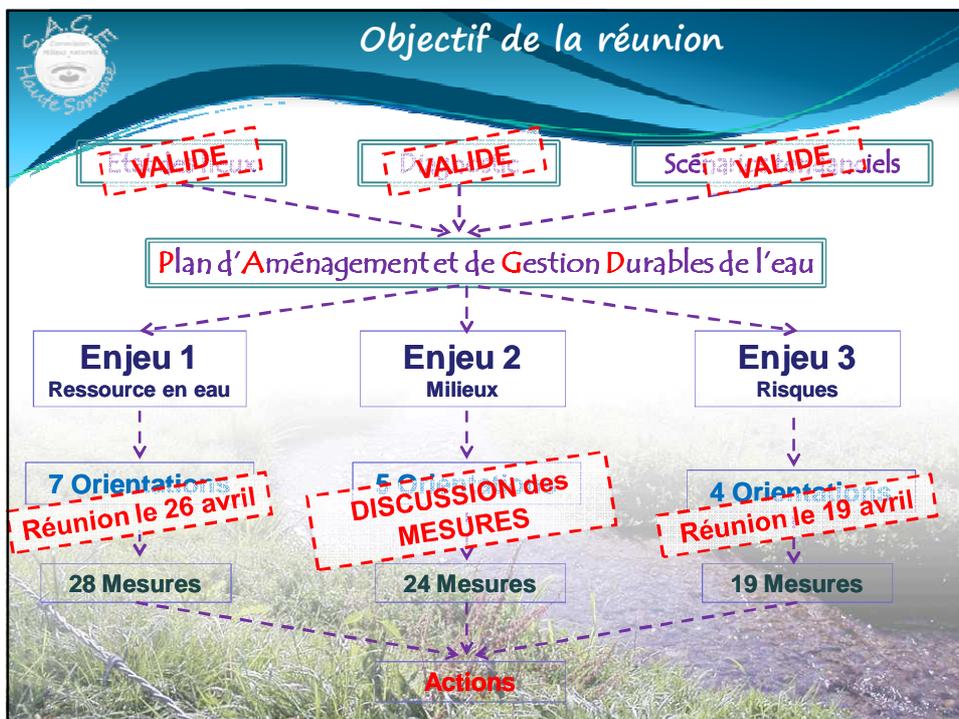
Compte-rendu



① **Approbation du compte-rendu de la réunion de mai 2011**



3



Rappel de l'organisation du PAGD

PHÉRISER ET GÉRER LA RESSOURCE EN EAU **PÉRISER ET GÉRER LES MILIEUX NATURELS AQUATIQUES** **GÉRER LES RISQUES MAJEURS**

Etat des lieux / Diagnostic

Le risque naturel principal sur le territoire concerne les inondations par ruissellement et coulées de boue.

Environ 2 communes sur 3 à l'état de catastrophe naturelle suite à l'inondation par coulée de boue. Il semble donc nécessaire de prendre ce risque en considération. Les dommages matériels sont considérables, et il s'agit de la qualité des eaux de surface et des milieux aquatiques ou des biens et des personnes. Les enjeux environnementaux et socio-économiques sont diversifiés.

Ces phénomènes sont de plus en plus récurrents sur le territoire et sont aggravés par l'imperméabilisation des sols et certaines pratiques agricoles.

D'autres risques sont également à prendre en compte, comme les inondations par remontées de nappe, mais aussi les risques technologiques, au niveau de Saint-Quentin principalement.

L'objectif est donc d'assurer la protection des biens et des personnes et de préserver la qualité des milieux.

Enjeu 3 : Gérer les Risques Majeurs

NUMERO	ORIENTATION
5A	Construire en zone d'aléa inondation/avalanches/éboulements
5B	Construire et réhabiliter les habitations vulnérables aux risques
5C	Aménager et sécuriser les sites
5D	Renforcer la surveillance des risques

Pour chaque enjeu :

- ✓ Résumé de l'état des lieux/diagnostic
- ✓ Présentation des orientations correspondantes

Rappel de l'organisation du PAGD

Pour chaque orientation :

- ✓ Constat/Tendances/Objectif
- ✓ Renvoi vers l'atlas carto
- ✓ Rappels du SDAGE
- ✓ Rappels réglementaires
- ✓ Mesures du SAGE
- ✓ Action(s) correspondante(s)

1A PROTÉGER LA RESSOURCE EN FAV ET LES CAPTAGES D'EAU POTABLE

Rappels SDAGE

Rappels réglementaires

Objectif

Mesures du SAGE

Action correspondante

SAGE
Milieu Aquatique
Haute Somme

Milieux aquatiques

③ Proposition de mesures par orientation

→ Compatibilité avec le SDAGE

SCHÉMA DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX
Bassin Artois-Picardie
DISTRICTS ESCAUT, SOMME ET CÉTIERS MARCHE MER DU NORD ET MERDE FRANCE (SAMM)

SDAGE 2010-2015

- 1. PROTEGER ET AMÉLIORER LA QUALITÉ
- 2. ASSURER L'ÉQUILIBRE ET LE DÉVELOPPEMENT ÉCART
- 3. ASSURER LA SÉCURITÉ D'ALIMENTATION EN EAUX
- 4. ASSURER LA PROTECTION DES MILIEUX NATURELS
- 5. ASSURER LA PROTECTION DES BÂTIMENTS

PROGRAMME DE MESURES
Bassin Artois-Picardie
DISTRICTS ESCAUT, SOMME ET CÉTIERS MARCHE MER DU NORD ET MERDE FRANCE (SAMM)

2010-2015

- 1. PROTECTION ET RESTAURATION DES MILIEUX
- 2. AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'EAU
- 3. PROTECTION ET RESTAURATION DES BÂTIMENTS
- 4. SÉCURITÉ
- 5. SENSIBILISATION ET INFORMATION DU GRAND PUBLIC

9

SAGE
Milieu Aquatique
Haute Somme

Orientation 2A : Zones humides

PRÉSERVER ET GÉRER LA RESSOURCE EN EAU

PRÉSERVER ET GÉRER LES MILIEUX NATURELS AQUATIQUES

GÉRER LES RISQUES MAJEURS

Orientation 2A

Préserver et reconquérir les zones humides

Milieux Aquatiques

NUMERO	ORIENTATIONS
2A	PRÉSERVER ET RECONQUÉRIR LES ZONES HUMIDES
2B	AMÉLIORER L'AVANCEMENT TECHNOLOGIQUE DES LOURS D'EAU ET REPERCUTER LES POTENTIALITÉS POSSIBLES
2C	ATTENDRE UNE EAU DE BONNE QUALITÉ POUR L'ÉQUIPEMENT DES MAIRES D'EAUX DES RÉGIONS POSSIBLES
2D	CONCILLER LES USAGES LÉS AUX MILIEUX AQUATIQUES
2E	SENSIBILISER LE GRAND PUBLIC À LA PROTECTION DES MILIEUX NATURELS

10



Orientation 2A : Zones humides

2A PRÉSERVER ET RECONQUÉRIR LES ZONES HUMIDES

Mesure 2A – M1 :
 Cartographier et définir les contours des zones humides afin de mieux les protéger et de définir un programme d'entretien et/ou de restauration de ces milieux

2A – M1 : Définir quelles sont les zones humides qui doivent leur existence à la présence et à la gestion d'ouvrages hydrauliques et mettre en place des consignes de gestion différentes en fonction des hautes ou basses eaux dans un but de préservation.
 2A – M4 : Lutter contre les espèces invasives végétales flottantes en priorité, contre les autres espèces invasives végétales et contre les espèces invasives animales - suivre leur évolution, éviter leur prolifération, sensibiliser la population.
 2A – M5 : Inciter les communes à recenser les Zones Humides pour une prise en compte dans les documents d'urbanisme afin d'assurer leur pérennité.
 2A – M6 : Développer les trames bleue et verte afin de créer des corridors et favoriser la biodiversité.

Action correspondante

12

Orientation 2A : Zones humides

2A PRÉSERVER ET RECONQUÉRIR LES ZONES HUMIDES

Mesure 2A – M2 :
Accompagner les collectivités dans la restauration et les programmes d'aménagement des zones humides

2A – M1 : Cartographier et définir les contours des zones humides dans le but de mieux les protéger et de définir un programme de restauration de ces milieux.

2A – M2 : Accompagner les collectivités dans la restauration et les programmes d'aménagement des zones humides.

2A – M3 : Définir quelles sont les zones humides qui doivent leur existence à la présence et à la gestion d'ouvrages hydrauliques et mettre en place des consignes de gestion différentes en fonction des hautes ou basses eaux dans un but de préservation.

2A – M4 : Lutter contre les espèces invasives végétales flottantes en priorité, contre les autres espèces invasives végétales et contre les espèces invasives animales - suivre leur évolution, éviter leur prolifération, sensibiliser la population.

2A – M5 : Inviter les communes à recenser les Zones Humides pour une prise en compte dans les documents d'urbanisme afin d'assurer leur pérennité.

2A – M6 : Développer les trames bleue et verte afin de créer des corridors et favoriser la biodiversité.

Action correspondante

13

Orientation 2A : Zones humides

2A PRÉSERVER ET RECONQUÉRIR LES ZONES HUMIDES

Mesure 2A – M3 :
Définir quelles sont les zones humides qui doivent leur existence à la présence et à la gestion d'ouvrages hydrauliques et mettre en place des consignes de gestion différentes en fonction des hautes et basses eaux dans un but de préservation

2A – M6 : Développer les trames bleue et verte afin de créer des corridors et favoriser la biodiversité.

Action correspondante

14

Orientation 2A : Zones humides

2A PRÉSERVER ET RECONQUÉRIR LES ZONES HUMIDES

Mesure 2A – M4 :

Lutter contre les espèces invasives végétales flottantes en priorité, contre les autres espèces invasives végétales et contre les espèces invasives animales – suivre leur évolution, éviter leur prolifération, sensibiliser la population

2A – M4 : Développer les trames bleue et verte afin de créer des corridors et favoriser la biodiversité

Action correspondante

15

Orientation 2A : Zones humides

2A PRÉSERVER ET RECONQUÉRIR LES ZONES HUMIDES

Mesure 2A – M5 :

Inciter les communes à recenser les zones humides pour une prise en compte dans les documents d'urbanisme afin d'assurer leur pérennité

2A – M3 : Définir quelles sont les zones humides qui doivent leur existence à la présence et à la gestion d'ouvrages hydrauliques et mettre en place des consignes de gestion différentes en fonction des hautes ou basses eaux dans un but de préservation.

2A – M4 : Lutter contre les espèces invasives végétales flottantes en priorité, contre les autres espèces invasives végétales et contre les espèces invasives animales - suivre leur évolution, éviter leur prolifération, sensibiliser la population

2A – M5 : Inciter les communes à recenser les Zones Humides pour une prise en compte dans les documents d'urbanisme afin d'assurer leur pérennité

2A – M6 : Développer les trames bleue et verte afin de créer des corridors et favoriser la biodiversité

Action correspondante

16

Orientation 2A : Zones humides

2A PRÉSERVER ET RECONQUÉRIR LES ZONES HUMIDES

Mesure 2A – M6 :
Développer les trames bleue et verte afin de créer des corridors et favoriser la biodiversité

2A – M1 : Cartographier et définir les contours des zones humides dans le but de mieux les protéger et de définir un programme de restauration de ces milieux.

2A – M2 : Accompagner les collectivités dans la restauration et les programmes d'aménagement des zones humides.

2A – M3 : Définir quelles sont les zones humides qui doivent leur existence à la présence et à la gestion d'ouvrages hydrauliques et mettre en place des consignes de gestion différentes en fonction des hautes ou basses eaux dans un but de préservation.

2A – M4 : Lutter contre les espèces invasives végétales flottantes en priorité, contre les autres espèces invasives végétales et contre les espèces invasives animales - suivre leur évolution, éviter leur prolifération, sensibiliser la population.

2A – M5 : Inciter les communes à recenser les Zones Humides pour une prise en compte dans les documents d'urbanisme afin d'assurer leur pérennité.

2A – M6 : Développer les trames bleue et verte afin de créer des corridors et favoriser la biodiversité.

Action correspondante

17

Orientation 2A : Zones humides

2A PRÉSERVER ET RECONQUÉRIR LES ZONES HUMIDES

Mesure 2A – M7 :
Mesures manquantes ?

Rappels réglementaires

l'atteinte du bon état écologique des masses d'eau du territoire.
 Afin de réduire les menaces de dégradation voire de disparition de ces espèces et de favoriser leur maintien, l'objectif est de :

- limiter les usages pouvant leur porter atteinte ;
- interdire les usages pouvant entraîner leur disparition.

Mesures du SAGE

2A – M1 : Cartographier et définir les contours des zones humides dans le but de mieux les protéger et de définir un programme de restauration de ces milieux.

2A – M2 : Accompagner les collectivités dans la restauration et les programmes d'aménagement des zones humides.

2A – M3 : Définir quelles sont les zones humides qui doivent leur existence à la présence et à la gestion d'ouvrages hydrauliques et mettre en place des consignes de gestion différentes en fonction des hautes ou basses eaux dans un but de préservation.

2A – M4 : Lutter contre les espèces invasives végétales flottantes en priorité, contre les autres espèces invasives végétales et contre les espèces invasives animales - suivre leur évolution, éviter leur prolifération, sensibiliser la population.

2A – M5 : Inciter les communes à recenser les Zones Humides pour une prise en compte dans les documents d'urbanisme afin d'assurer leur pérennité.

2A – M6 : Développer les trames bleue et verte afin de créer des corridors et favoriser la biodiversité.

Action correspondante

18

Orientation 2A : Zones humides

2A PRÉSERVER ET RECONQUÉRIR LES ZONES HUMIDES

Exemple d'action 2A

Programme d'actions zones humides

Etape 1 : Délimitation et identification

Etape 2 : Programme de restauration et d'entretien pluriannuel

Etape 3 : Gestion afin de maintenir la valeur biologique de ces milieux

Etape 4 : Sensibilisation des propriétaire et des usagers

2A – MS : Inviter les communes à recenser les Zones Humides pour une prise en compte dans les documents d'urbanisme afin d'assurer leur pérennité.

2A – M6 : Développer les trames bleue et verte afin de créer des corridors et favoriser la biodiversité.

Action correspondante

19

Orientation 2B : Hydromorphologie

Orientation 2B

Améliorer l'hydromorphologie des cours d'eau et restaurer les potentialités piscicoles

PRÉSERVER ET GÉRER LA RESSOURCE EN EAU

PRÉSERVER ET GÉRER LES MILIEUX NATURELS AQUATIQUES

GÉRER LES RISQUES MAJEURS

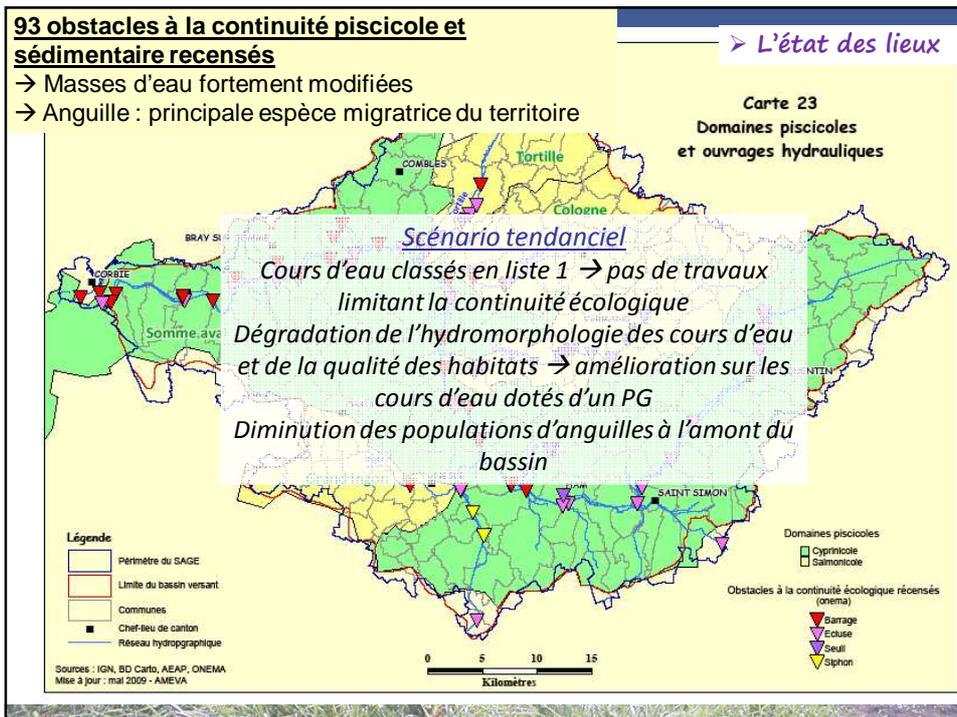
2A AMÉLIORER L'HYDROMORPHOLOGIE DES COURS D'EAU ET RESTAURER LES POTENTIALITÉS PISCICOLES

2B ATTENDRE UN EAU DE BONNE QUALITÉ POUR L'ÉVALUATION DES MILIEUX D'EAUX DE RÉSERVE ET PÉRIODIQUES

2C CONCILIER LES USAGES LÉS AUX MILIEUX AQUATIQUES

2E SENSIBILISER LE GRAND PUBLIC À LA PROTECTION DES MILIEUX NATURELS

20



Orientation 2B : Hydromorphologie

2B AMÉLIORER L'HYDROMORPHOLOGIE DES COURS D'EAU ET RESTAURER LES POTENTIALITÉS PISCICOLES

Mesure 2B – M1 :
Etoffer le suivi de la population piscicole sur les affluents de la Somme

Mesures du SAGE

- 2B – M1 : Etoffer le suivi de la population piscicole sur les affluents de la Somme
- 2B – M2 : Caractériser l'ensemble des obstacles à la continuité piscicole afin de rétablir la libre circulation en définissant des priorités
- 2B – M3 : Restaurer et entretenir les cours d'eau afin d'améliorer la qualité des habitats et la morphologie du lit et des berges
- 2B – M4 : Améliorer et accompagner les pratiques de gestion halieutique et piscicole
- 2B – M5 : Réaliser un plan de gestion sur l'ensemble des affluents et sur le cours de la Somme rivière
- 2B – M6 : Mettre en place une gestion adaptée des ouvrages hydrauliques afin de préserver les milieux

Action correspondante

22

Orientation 2B : Hydromorphologie

2B AMÉLIORER L'HYDROMORPHOLOGIE DES COURS D'EAU ET RESTAURER LES POTENTIALITÉS PISCICOLES

Mesure 2B – M2 :
Caractériser l'ensemble des obstacles à la continuité piscicole afin de rétablir la libre circulation en définissant des priorités

Mesures correspondantes :

- 2B – M1 : Etoffer le suivi de la population piscicole sur les affluents de la Somme
- 2B – M2 : Caractériser l'ensemble des obstacles à la continuité piscicole afin de rétablir la libre circulation en définissant des priorités
- 2B – M3 : Restaurer et entretenir les cours d'eau afin d'améliorer la qualité des habitats et la morphologie du lit et des berges
- 2B – M4 : Améliorer et accompagner les pratiques de gestion halieutique et piscicole
- 2B – M5 : Réaliser un plan de gestion sur l'ensemble des affluents et sur le cours de la Somme rivière
- 2B – M6 : Mettre en place une gestion adaptée des ouvrages hydrauliques afin de préserver les milieux

Action correspondante

23

Orientation 2B : Hydromorphologie

2B AMÉLIORER L'HYDROMORPHOLOGIE DES COURS D'EAU ET RESTAURER LES POTENTIALITÉS PISCICOLES

Mesure 2B – M3 :
Restaurer et entretenir les cours d'eau afin d'améliorer la qualité des habitats et la morphologie du lit et des berges

Mesures correspondantes :

- 2B – M1 : Etoffer le suivi de la population piscicole sur les affluents de la Somme
- 2B – M2 : Caractériser l'ensemble des obstacles à la continuité piscicole afin de rétablir la libre circulation en définissant des priorités
- 2B – M3 : Restaurer et entretenir les cours d'eau afin d'améliorer la qualité des habitats et la morphologie du lit et des berges
- 2B – M4 : Améliorer et accompagner les pratiques de gestion halieutique et piscicole
- 2B – M5 : Réaliser un plan de gestion sur l'ensemble des affluents et sur le cours de la Somme rivière
- 2B – M6 : Mettre en place une gestion adaptée des ouvrages hydrauliques afin de préserver les milieux

Action correspondante

24

Orientation 2B : Hydromorphologie

2B AMÉLIORER L'HYDROMORPHOLOGIE DES COURS D'EAU ET RESTAURER LES POTENTIALITÉS PISCICOLES

Mesure 2B – M4 :
Améliorer et accompagner les pratiques de gestion halieutique et piscicole

Mesures du SAGE

- 2B – M1 : Etoffer le suivi de la population piscicole sur les affluents de la Somme
- 2B – M2 : Caractériser l'ensemble des obstacles à la continuité piscicole afin de rétablir la libre circulation en définissant des priorités
- 2B – M3 : Restaurer et entretenir les cours d'eau afin d'améliorer la qualité des habitats et la morphologie du lit et des berges
- 2B – M4 : Améliorer et accompagner les pratiques de gestion halieutique et piscicole
- 2B – M5 : Réaliser un plan de gestion sur l'ensemble des affluents et sur le cours de la Somme rivière
- 2B – M6 : Mettre en place une gestion adaptée des ouvrages hydrauliques afin de préserver les milieux

Action correspondante

25

Orientation 2B : Hydromorphologie

2B AMÉLIORER L'HYDROMORPHOLOGIE DES COURS D'EAU ET RESTAURER LES POTENTIALITÉS PISCICOLES

Mesure 2B – M5 :
Réaliser un programme d'aménagement et d'entretien sur l'ensemble des affluents et sur le cours de la Somme rivière

Mesures du SAGE

- 2B – M1 : Etoffer le suivi de la population piscicole sur les affluents de la Somme
- 2B – M2 : Caractériser l'ensemble des obstacles à la continuité piscicole afin de rétablir la libre circulation en définissant des priorités
- 2B – M3 : Restaurer et entretenir les cours d'eau afin d'améliorer la qualité des habitats et la morphologie du lit et des berges
- 2B – M4 : Améliorer et accompagner les pratiques de gestion halieutique et piscicole
- 2B – M5 : Réaliser un plan de gestion sur l'ensemble des affluents et sur le cours de la Somme rivière
- 2B – M6 : Mettre en place une gestion adaptée des ouvrages hydrauliques afin de préserver les milieux

Action correspondante

26

SAGE
Milieu aquatique
Haute Somme

Orientation 2B : Hydromorphologie

Partie 2 : Préparer et Gérer les Milieux aquatiques

2B AMÉLIORER L'HYDROMORPHOLOGIE DES COURS D'EAU ET RESTAURER LES POTENTIALITÉS PISCICOLES

Carte 43

Mesure 2B – M6 :

Mettre en place une gestion adaptée des ouvrages hydrauliques afin de préserver les milieux

Mesures du SAGE

- 2B – M1 : Etoffer le suivi de la population piscicole sur les affluents de la Somme
- 2B – M2 : Caractériser l'ensemble des obstacles à la continuité piscicole afin de rétablir la libre circulation en définissant des priorités
- 2B – M3 : Restaurer et entretenir les cours d'eau afin d'améliorer la qualité des habitats et la morphologie du lit et des berges
- 2B – M4 : Améliorer et accompagner les pratiques de gestion halieutique et piscicole
- 2B – M5 : Réaliser un plan de gestion sur l'ensemble des affluents et sur le cours de la Somme rivière
- 2B – M6 : Mettre en place une gestion adaptée des ouvrages hydrauliques afin de préserver les milieux

Action correspondante

27

SAGE
Milieu aquatique
Haute Somme

Orientation 2B : Hydromorphologie

Partie 2 : Préparer et Gérer les Milieux aquatiques

2B AMÉLIORER L'HYDROMORPHOLOGIE DES COURS D'EAU ET RESTAURER LES POTENTIALITÉS PISCICOLES

Carte 43

Mesure 2B – M7 :

Mesures manquantes ?

exigences de Plan Départemental pour la Protection des milieux aquatiques et la Gestion des ressources piscicoles (PDGP)

Mesures du SAGE

- 2B – M1 : Etoffer le suivi de la population piscicole sur les affluents de la Somme
- 2B – M2 : Caractériser l'ensemble des obstacles à la continuité piscicole afin de rétablir la libre circulation en définissant des priorités
- 2B – M3 : Restaurer et entretenir les cours d'eau afin d'améliorer la qualité des habitats et la morphologie du lit et des berges
- 2B – M4 : Améliorer et accompagner les pratiques de gestion halieutique et piscicole
- 2B – M5 : Réaliser un plan de gestion sur l'ensemble des affluents et sur le cours de la Somme rivière
- 2B – M6 : Mettre en place une gestion adaptée des ouvrages hydrauliques afin de préserver les milieux

Action correspondante

28

Orientation 2B : Hydromorphologie

2B AMÉLIORER L'HYDROMORPHOLOGIE DES COURS D'EAU ET

Exemple d'action 2B

Mise en œuvre de programme d'aménagement et d'entretien des affluents et du cours de la Somme rivière

Etape 1 : Etat des lieux/diagnostic

Etape 2 : Elaboration d'un programme d'aménagement et d'entretien sur l'ensemble du linéaire, prenant en compte le maintien des niveaux d'eau à un niveau suffisant toute l'année

Etape 3 : Mise en œuvre des travaux et suivi de ces travaux

Etape 4 : Mise en place d'indicateurs pour vérifier l'impact des travaux

Action correspondante

Orientation 2C : Qualité des masses d'eau de surface

PRÉSERVER ET GÉRER LA RESSOURCE EN EAU

PRÉSERVER ET GÉRER LES MILIEUX NATURELS AQUATIQUES

GÉRER LES RISQUES MAJEURS

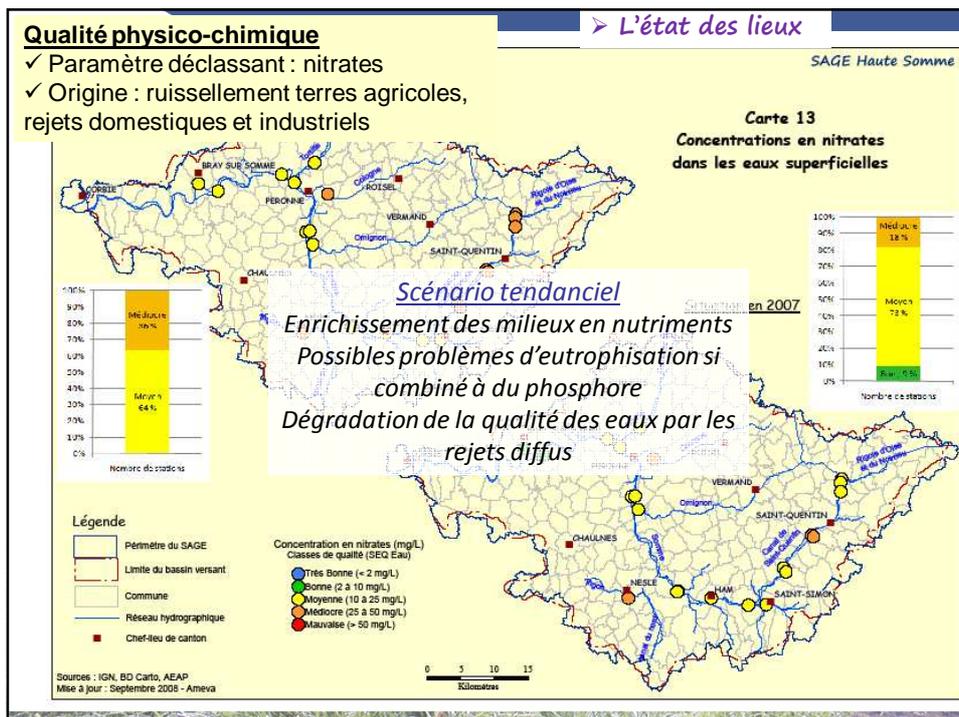
Orientation 2C

Atteindre une eau de bonne qualité pour l'ensemble des masses d'eau de surface du territoire

CONCILLIER LES USAGES DES MILIEUX AQUATIQUES

DE SENSIBILISER LE GRAND PUBLIC À LA PROTECTION DES MILIEUX NATURELS

30



Orientation 2C : Qualité des masses d'eau de surface

2C ATTEINDRE UNE EAU DE BONNE QUALITÉ POUR L'ENSEMBLE DES MASSES D'EAUX DE SURFACE DU TERRITOIRE

Mesure 2C - M1 :
 Limiter les apports en substances polluantes dans les milieux aquatiques

Mesures du SAGE

- 2C - M1 : Limiter les apports en substances polluantes dans les milieux aquatiques
- 2C - M2 : Maîtriser la gestion des eaux pluviales en milieu urbain et rural afin d'éviter qu'elles soient directement rejetées dans le milieu naturel
- 2C - M3 : S'assurer de la compatibilité des autorisations de rejets qu'ils soient (industries, urbains ou agricoles) avec la capacité de dilution du milieu naturel
- 2C - M4 : Recenser tous les rejets directs, traités ou non, dans les cours d'eau afin d'y remédier

Action correspondante

32

Orientation 2C : Qualité des masses d'eau de surface

2C ATTEINDRE UNE EAU DE BONNE QUALITÉ POUR L'ENSEMBLE DES MASSES D'EAUX DE SURFACE DU TERRITOIRE

Mesure 2C – M2 :
Maîtriser la gestion des eaux pluviales en milieux urbain et rural afin d'éviter qu'elles ne soient directement rejetées dans le milieu naturel

directement rejetées dans le milieu naturel
 2C – M3 : S'assurer de la compatibilité des autorisations de rejets quels qu'ils soient (industries, urbains ou agricoles) avec la capacité de dilution du milieu naturel
 2C – M4 : Recenser tous les rejets directs, traités ou non, dans les cours d'eau afin d'y remédier

Action correspondante

33

Orientation 2C : Qualité des masses d'eau de surface

2C ATTEINDRE UNE EAU DE BONNE QUALITÉ POUR L'ENSEMBLE DES MASSES D'EAUX DE SURFACE DU TERRITOIRE

Mesure 2C – M3 :
S'assurer de la compatibilité des autorisations de rejets quels qu'ils soient (industriels, domestiques ou agricoles) avec la capacité de dilution du milieu naturel récepteur

2C – M4 : Recenser tous les rejets directs, traités ou non, dans les cours d'eau afin d'y remédier

Action correspondante

34

SAGE
Milieu Naturel
Haute Savoie

Orientation 2C : Qualité des masses d'eau de surface

EN 402 - PREVENIR ET GÉRER LES MILIEUX AQUALIQUES

2C ATTEINDRE UNE EAU DE BONNE QUALITÉ POUR L'ENSEMBLE DES MASSES D'EAUX DE SURFACE DU TERRITOIRE

Carte 43

Mesure 2C – M4 :

Recenser tous les rejets directs, traités ou non, dans les cours d'eau afin d'y remédier

Mesures du SAGE

- 2C – M1 : Limiter les apports en substances polluantes dans les milieux aquatiques
- 2C – M2 : Maîtriser la gestion des eaux pluviales en milieu urbain et rural afin d'éviter qu'elles soient directement rejetées dans le milieu naturel
- 2C – M3 : S'assurer de la compatibilité des autorisations de rejets qu'ils soient (industries, urbains ou agricoles) avec la capacité de dilution du milieu naturel
- 2C – M4 : Recenser tous les rejets directs, traités ou non, dans les cours d'eau afin d'y remédier

Action correspondante

35

SAGE
Milieu Naturel
Haute Savoie

Orientation 2C : Qualité des masses d'eau de surface

EN 402 - PREVENIR ET GÉRER LES MILIEUX AQUALIQUES

2C ATTEINDRE UNE EAU DE BONNE QUALITÉ POUR L'ENSEMBLE DES MASSES D'EAUX DE SURFACE DU TERRITOIRE

Carte 43

Mesure 2C – M5 ?

Mesures manquantes ?

Mesures du SAGE

- 2C – M1 : Limiter les apports en substances polluantes dans les milieux aquatiques
- 2C – M2 : Maîtriser la gestion des eaux pluviales en milieu urbain et rural afin d'éviter qu'elles soient directement rejetées dans le milieu naturel
- 2C – M3 : S'assurer de la compatibilité des autorisations de rejets qu'ils soient (industries, urbains ou agricoles) avec la capacité de dilution du milieu naturel
- 2C – M4 : Recenser tous les rejets directs, traités ou non, dans les cours d'eau afin d'y remédier

Action correspondante

36

Orientation 2C : Qualité des masses d'eau de surface

2C ATTEINDRE UNE EAU DE BONNE QUALITÉ POUR L'ENSEMBLE DES MASSES D'EAUX DE SURFACE DU TERRITOIRE

Exemple d'action 2C
 Mise en œuvre de travaux d'interconnexions entre les différents syndicats d'eau, en priorité ceux n'ayant aucune

Mesures du SAGE

- 2C - M1 : Limiter les apports en substances polluantes dans les milieux aquatiques
- 2C - M2 : Maîtriser la gestion des eaux pluviales en milieu urbain et rural afin d'éviter qu'elles soient directement rejetées dans le milieu naturel
- 2C - M3 : S'assurer de la compatibilité des autorisations de rejets (qu'ils soient industriels, urbains ou agricoles) avec la capacité de dilution du milieu naturel
- 2C - M4 : Recenser tous les rejets directs, traités ou non, dans les cours d'eau afin d'y remédier

Action correspondante

37

Orientation 2D : Usages

Orientation 2D
 Concilier les usages liés aux milieux aquatiques

PRÉSERVER ET GÉRER LA RESOURCE EN EAU PRÉSERVER ET GÉRER LES MILIEUX NATURELS AQUATIQUES GÉRER LES RISQUES MAJEURS

- 2A : AMÉLIORER L'HYDROMORPHOLOGIE DES COURS D'EAU ET REVALUER LES POTENTIALITÉS PISCICOLLES
- 2B : ATTEINDRE UNE EAU DE BONNE QUALITÉ POUR L'ENSEMBLE DES MASSES D'EAUX DE SURFACE DU TERRITOIRE
- 2C : CONCILIER LES USAGES LIÉS AUX MILIEUX AQUATIQUES
- 2E : SENSIBILISER LE GRAND PUBLIC À LA PROTECTION DES MILIEUX NATURELS

38

Orientation 2D : Usages

ENJEU 2 : PRÉVENIR ET GÉRER LES MILIEUX NATURELS

2D CONCILIER LES USAGES LIÉS AUX MILIEUX AQUATIQUES

Carte 43

Mesure 2D – M1 :

Concilier les différents usages dans les zones humides (pêche, chasse, canoë-kayak), limiter ceux qui risquent de leur porter atteinte (HLL)

qui risquent de leur porter atteinte (HLL)

2D – M2 : Inciter financièrement et/ou techniquement les campings à avoir un système d'assainissement fonctionnel et conforme aux normes.

Action correspondante

39

Orientation 2D : Usages

ENJEU 2 : PRÉVENIR ET GÉRER LES MILIEUX NATURELS

2E CONCILIER LES USAGES LIÉS AUX MILIEUX AQUATIQUES

Carte 43

Mesure 2D – M2 :

Inciter techniquement et/ou financièrement les campings à avoir un système d'assainissement fonctionnel et conforme aux normes

qui risquent de leur porter atteinte (HLL)

2D – M2 : Inciter financièrement et/ou techniquement les campings à avoir un système d'assainissement fonctionnel et conforme aux normes.

Action correspondante

40

Orientation 2D : Usages

EXERCICE 2 - PRENDRE EN CHARGE LES MILIEUX NATURELS

2E CONCILIER LES USAGES LIÉS AUX MILIEUX AQUATIQUES

Carte 43

Mesures 2D – M3 ?

Mesures manquantes ?

Il faut au long de la vallée, les loisirs légers de loisirs illégaux peuvent d'ailleurs s'avérer problématiques.

Il apparaît donc nécessaire de satisfaire tous ces usages qui dynamisent le territoire, mais il est primordial que la fonctionnalité des milieux soit préservée.

Mesures du SAGE

2D – M1 : Concilier les différents usages dans les zones humides (pêche, chasse, canoë-kayak), limiter ceux qui risquent de leur porter atteinte (HLL)

2D – M2 : Inciter financièrement et/ou techniquement les campings à avoir un système d'assainissement fonctionnel et conforme aux normes

Action correspondante

41

Orientation 2D : Usages

EXERCICE 2 - PRENDRE EN CHARGE LES MILIEUX NATURELS

2E CONCILIER LES USAGES LIÉS AUX MILIEUX AQUATIQUES

Carte 43

Exemple d'action 2D

Mise en œuvre de travaux d'interconnexions entre les différents syndicats d'eau, en priorité ceux n'ayant aucune

Il apparaît donc nécessaire de satisfaire tous ces usages qui dynamisent le territoire, mais il est primordial que la fonctionnalité des milieux soit préservée.

Mesures du SAGE

2D – M1 : Concilier les différents usages dans les zones humides (pêche, chasse, canoë-kayak), limiter ceux qui risquent de leur porter atteinte (HLL)

2D – M2 : Inciter financièrement et/ou techniquement les campings à avoir un système d'assainissement fonctionnel et conforme aux normes

Action correspondante

42

Orientation 2E : Sensibilisation

PRÉSERVER ET GÉRER LES RESSOURCES EN EAU / PRÉSERVER ET GÉRER LES MILIEUX NATURELS AQUATIQUES / GÉRER LES RISQUES MAJEURS

Orientation 2E
Sensibiliser le grand public à la protection des milieux naturels

2A	AMÉLIORER L'HYDROMORPHOLOGIE DES COURS D'EAU ET RESTAURER LES POTENTIALITÉS PISCICOLLES
2B	ATTENDRE VIVE EAU DE BONNE QUALITÉ POUR L'ENTRETIEN DES MARAIS ET SAUVEGARDE DU TERRITOIRE
2C	CONCILLER LES INTÉRÊTS AUX MILIEUX AQUATIQUES
2D	CONCILLER LES INTÉRÊTS AUX MILIEUX AQUATIQUES
2E	SENSIBILISER LE GRAND PUBLIC À LA PROTECTION DES MILIEUX NATURELS

43

Orientation 2E : Sensibilisation

2E SENSIBILISER LE GRAND PUBLIC À LA PROTECTION DES MILIEUX NATURELS

Mesure 2E – M1 :
Améliorer l'information auprès des riverains sur les bonnes pratiques d'entretien des milieux aquatiques et des zones humides

2E – M2	Améliorer l'information auprès du grand public et des collectivités sur les espèces invasives et les méthodes de lutte existantes
2E – M3	Communiquer/sensibiliser les élus et la population du territoire sur l'intérêt des zones humides et leur fonction afin de les faire accepter et de les protéger
2E – M4	Communiquer auprès des scolaires et des enseignants sur les milieux aquatiques afin d'améliorer leur protection
2E – M5	Former les personnels techniques des collectivités à une gestion durable des espaces verts et voiries
2E – M6	Former les personnels de jardinerias, animaleries ou commerces proposant la vente d'espèces invasives

Action correspondante

44

Orientation 2E : Sensibilisation

2E SENSIBILISER LE GRAND PUBLIC À LA PROTECTION DES MILIEUX NATURELS

Mesure 2E – M2 :
Améliorer l'information auprès du grand public et des collectivités sur les espèces invasives et les méthodes de lutte existantes

2E – M2 : Améliorer l'information auprès du grand public et des collectivités sur les espèces invasives et les méthodes de lutte existantes.
 2E – M3 : Communiquer/sensibiliser les élus et la population du territoire sur l'intérêt des zones humides et leur fonction afin de les faire accepter et de les protéger.
 2E – M4 : Communiquer auprès des scolaires et des enseignants sur les milieux aquatiques afin d'améliorer leur protection.
 2E – M5 : Former les personnels techniques des collectivités à une gestion durable des espaces verts et voiries.
 2E – M6 : Former les personnels de jardinerie, animaleries ou commerces proposant la vente d'espèces invasives.

Action correspondante

45

Orientation 2E : Sensibilisation

2E SENSIBILISER LE GRAND PUBLIC À LA PROTECTION DES MILIEUX NATURELS

Mesure 2E – M3 :
Communiquer/sensibiliser les élus et la population du territoire sur l'intérêt des zones humides et leur fonction afin de les faire accepter et de les protéger

2E – M2 : Améliorer l'information auprès du grand public et des collectivités sur les espèces invasives et les méthodes de lutte existantes.
 2E – M3 : Communiquer/sensibiliser les élus et la population du territoire sur l'intérêt des zones humides et leur fonction afin de les faire accepter et de les protéger.
 2E – M4 : Communiquer auprès des scolaires et des enseignants sur les milieux aquatiques afin d'améliorer leur protection.
 2E – M5 : Former les personnels techniques des collectivités à une gestion durable des espaces verts et voiries.
 2E – M6 : Former les personnels de jardinerie, animaleries ou commerces proposant la vente d'espèces invasives.

Action correspondante

46

Orientation 2E : Sensibilisation

2E SENSIBILISER LE GRAND PUBLIC À LA PROTECTION DES MILIEUX NATURELS

Mesure 2E – M4 :
Communiquer auprès des scolaires et des enseignants sur les milieux aquatiques afin d'améliorer leur protection

Mesures du SAGE

- 2E – M1 : Améliorer l'information auprès des riverains sur les bonnes pratiques d'entretien des milieux aquatiques et des zones humides
- 2E – M2 : Améliorer l'information auprès du grand public et des collectivités sur les espèces invasives et les méthodes de lutte existantes
- 2E – M3 : Communiquer/sensibiliser les élus et la population du territoire sur l'intérêt des zones humides et leur fonction afin de les faire accepter et de les protéger
- 2E – M4 : Communiquer auprès des scolaires et des enseignants sur les milieux aquatiques afin d'améliorer leur protection
- 2E – M5 : Former les personnels techniques des collectivités à une gestion durable des espaces verts et voiries
- 2E – M6 : Former les personnels de jardinerie, animaleries ou commerces proposant la vente d'espèces invasives

Action correspondante

47

Orientation 2E : Sensibilisation

2E SENSIBILISER LE GRAND PUBLIC À LA PROTECTION DES MILIEUX NATURELS

Mesure 2E – M5 :
Former les personnels techniques des collectivités à une gestion durable des espaces verts et voiries

Mesures du SAGE

- 2E – M1 : Améliorer l'information auprès des riverains sur les bonnes pratiques d'entretien des milieux aquatiques et des zones humides
- 2E – M2 : Améliorer l'information auprès du grand public et des collectivités sur les espèces invasives et les méthodes de lutte existantes
- 2E – M3 : Communiquer/sensibiliser les élus et la population du territoire sur l'intérêt des zones humides et leur fonction afin de les faire accepter et de les protéger
- 2E – M4 : Communiquer auprès des scolaires et des enseignants sur les milieux aquatiques afin d'améliorer leur protection
- 2E – M5 : Former les personnels techniques des collectivités à une gestion durable des espaces verts et voiries
- 2E – M6 : Former les personnels de jardinerie, animaleries ou commerces proposant la vente d'espèces invasives

Action correspondante

48

Orientation 2E : Sensibilisation

2E SENSIBILISER LE GRAND PUBLIC À LA PROTECTION DES MILIEUX NATURELS

Mesure 2E – M6 :
Former les personnels de jardinerie, animaleries et commerces proposant la vente d'espèces invasives

Mesures du SAGE

- 2E – M1 : Améliorer l'information auprès des riverains sur les bonnes pratiques d'entretien des milieux aquatiques et des zones humides
- 2E – M2 : Améliorer l'information auprès du grand public et des collectivités sur les espèces invasives et les méthodes de lutte existantes
- 2E – M3 : Communiquer/sensibiliser les élus et la population du territoire sur l'intérêt des zones humides et leur fonction afin de les faire accepter et de les protéger
- 2E – M4 : Communiquer auprès des scolaires et des enseignants sur les milieux aquatiques afin d'améliorer leur protection
- 2E – M5 : Former les personnels techniques des collectivités à une gestion durable des espaces verts et voisins
- 2E – M6 : Former les personnels de jardinerie, animaleries ou commerces proposant la vente d'espèces invasives

Action correspondante

49

Orientation 2E : Sensibilisation

2E SENSIBILISER LE GRAND PUBLIC À LA PROTECTION DES MILIEUX NATURELS

Mesure 2E – M7 ?
Mesures manquantes ?

Kappels regimentaires

préservation si on ne veut pas les voir disparaître.
 il est donc primordial de mettre en place des journées de communication/sensibilisation autour de cette thématique.

Mesures du SAGE

- 2E – M1 : Améliorer l'information auprès des riverains sur les bonnes pratiques d'entretien des milieux aquatiques et des zones humides
- 2E – M2 : Améliorer l'information auprès du grand public et des collectivités sur les espèces invasives et les méthodes de lutte existantes
- 2E – M3 : Communiquer/sensibiliser les élus et la population du territoire sur l'intérêt des zones humides et leur fonction afin de les faire accepter et de les protéger
- 2E – M4 : Communiquer auprès des scolaires et des enseignants sur les milieux aquatiques afin d'améliorer leur protection
- 2E – M5 : Former les personnels techniques des collectivités à une gestion durable des espaces verts et voisins
- 2E – M6 : Former les personnels de jardinerie, animaleries ou commerces proposant la vente d'espèces invasives

Action correspondante

50

Orientation 2E : Sensibilisation

2E SENSIBILISER LE GRAND PUBLIC À LA PROTECTION DES MILIEUX NATURELS

Exemple d'action 2E

Mise en œuvre de travaux d'interconnexions entre les différents syndicats d'eau, en priorité ceux n'ayant aucune

mesure de communication/sensibilisation autour de cette thématique.

Mesures du SAGE

2E - M1 : Améliorer l'information auprès des riverains sur les bonnes pratiques d'entretien des milieux aquatiques et des zones humides

2E - M2 : Améliorer l'information auprès du grand public et des collectivités sur les espèces invasives et les méthodes de lutte existantes

2E - M3 : Communiquer/sensibiliser les élus et la population du territoire sur l'intérêt des zones humides et leur fonction afin de les faire accepter et de les protéger

2E - M4 : Communiquer auprès des scolaires et des enseignants sur les milieux aquatiques afin d'améliorer leur protection

2E - M5 : Former les personnels techniques des collectivités à une gestion durable des espaces verts et voiries

2E - M6 : Former les personnels de jardinerie, animaleries ou commerces proposant la vente d'espèces invasives

Action correspondante

51

Echéancier SAGE Haute Somme Prochaines étapes

Fin mai 2012

- Transmission des remarques quant aux mesures du SAGE → fin mai 2012

Octobre 2012

- Réunion de commissions thématiques pour discuter et valider le programme d'actions du PAGD
- Evaluation environnementale du PAGD

Fin 2012

- Réunion de la CLE pour présenter et valider les mesures et le programme d'actions du PAGD
- Evaluation environnementale

2012 2013

- Rédaction et validation du PAGD et du règlement du SAGE Haute Somme par la CLE
- Evaluation environnementale

52

 *Milieux aquatiques*

Merci de votre attention

53

